

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2**

Date d'affichage : 24.04.2014

Date de Convocation : 19/04/2014

**Objet** : **Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du  
Crédit Agricole du Languedoc**

L'an deux mille quatorze  
Le 23 avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en  
séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques  
AULOMBARD, Maire

Etaient présents : MM. **AULOMBARD. GAZZA. CARBONNEL. COSTE.  
GARROS. CARBOU. CANAL. AMIEL. AZAM. BEAUVOIS. SARIEGE.  
PIERRON. LOFFICIER. BERENGUER. RAZEYRE**

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : MM.

Madame AMIEL Céline a été élue secrétaire

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il serait  
nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie destinée à faire face à un  
besoin ponctuel et éventuel de disponibilités. Cette ligne de trésorerie  
ayant la classification suivant la charte GLISSLER 1A.

Après avoir exposé les éléments de proposition de financement à ce  
titre dans l'attente du versement des subventions concernant le projet de  
réhabilitation de la station d'épuration, le Maire demande au Conseil  
Municipal de délibérer :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
OUI** l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- **APRÈS** avoir étudié la proposition.
- **DÉCIDE à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès  
du Crédit Agricole du Languedoc aux conditions suivantes :**
  - Montant plafond : 100.000 €
  - Durée : 12 mois
  - Taux variable indexé sur Euribor 3 mois moyenné du mois M-1
  - Marge sur index ci-dessus : 2,50
  - Intérêts payables à terme échu : mensuellement
  - Règlement des intérêts débiteurs : mensuellement

- Frais de dossier : 0,20 % du montant de la ligne de trésorerie soit 200 €

- **DIT** que la Collectivité s'engage pendant toute la durée de la ligne de trésorerie à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts frais et accessoires.
- **AUTORISE** son Président à signer le contrat de la ligne de trésorerie avec le C.A.M. du Languedoc.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,

**LE MAIRE**

Date d'affichage : 24.04.2014

Date de Convocation : 16/04/2014

**Objet : Rénovation éclairage public : Les Genêts tranche 1  
Demande de subvention**

L'an deux mille quatorze  
Le 23 avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques AULOMBARD,  
Maire

Etaient présents : MM. **AULOMBARD. GAZZA. CARBONNEL. COSTE. GARROS. CARBOU. CANAL. AMIEL. AZAM. BEAUVOIS. SARIEGE. PIERRON. LOFFICIER. BERENGUER. RAZEYRE**

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : MM.

Madame AMIEL Céline a été élue secrétaire

Le Maire rappelle le projet de rénovation de l'éclairage public en coordination avec les travaux ER de sécurisation du réseau BT tranche 1 au Lotissement Les Genêts.

Ce projet s'inscrit dans un projet de développement durable et d'économie d'énergie. Il est estimé à 10 892,00 € HT. Estimation entreprise ROBERT retenue.

Le Président précise que cette opération peut bénéficier du concours financier auprès du SYADEN à hauteur de 60 % pour certains travaux.

Après avoir exposé l'ensemble du dossier, le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le montant de cette opération de rénovation éclairage public Les Genêts tranche 1 en coordination avec les travaux ER de sécurisation du réseau BT estimée à 10 892,20 € HT.
- **DÉSIGNE** l'entreprise ROBERT pour cette mission et les prestations incluses dans le devis
- **SOLLICITE** auprès du SYADEN une subvention permettant de financer cette opération au taux le plus favorable à savoir 60 %.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,

**LE MAIRE**

**Objet : Taux imposition 2014 : taxes directes locales**

L'an deux mille quatorze

Le 23 avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques AULOMBARD,  
Maire

Etaient présents : MM. **AULOMBARD. GAZZA. CARBONNEL. COSTE. GARROS. CARBOU. CANAL. AMIEL. AZAM. BEAUVOIS. SARIEGE. PIERRON. LOFFICIER. BERENGUER. RAZEYRE**

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : MM.

Madame AMIEL Céline a été élue secrétaire

Le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré sur le taux d'imposition de chacune des taxes directes locales :

- **Après** avoir procédé à un vote à bulletin secret les résultats sont les suivants :  
14 voix POUR 1 ABSTENTION

- **FIXE** les taux 2014 comme suit :

- |   |                                   |       |
|---|-----------------------------------|-------|
| • | Taux de la taxe d'habitation :    | 20,51 |
| • | Taux de la taxe foncière bâti     | 41,06 |
| • | Taux de la taxe foncière non bâti | 88,50 |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

**LE MAIRE**